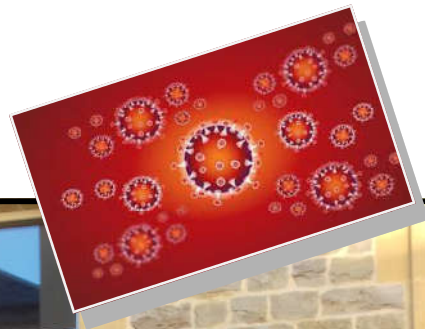




Mairie de  
HARCY

N° 33

# BULLETIN D'INFORMATION



Manque Claudine  
Lefèvre, absente lors  
de la photo

Directeur de la publication : Joel RICHARD  
Mmes Karine BOURNONVILLE, Fanny MARTIN  
MM Jean Michel DUPONT, Herve PIERSON.  
Photographies : M BOURGUIN, H PIERSON

# Edito du Maire

*Bonjour à toutes et à tous.*

*C'est avec un réel plaisir que je vous retrouve après cette période inédite et parfois angoissante.*

*Durant ces quelques mois, le conseil municipal s'est efforcé d'être proche de vous en entretenant quelques fois des contacts téléphoniques réguliers, en distribuant des masques et du gel hydro alcoolique, mais aussi, en veillant à ce que vous soyez régulièrement approvisionnés en denrée de première nécessité.*

*Nous sommes maintenant à un moment charnière, ou cette pandémie s'éteint progressivement, ou elle rebondit. Il faudra, de toute façon, rester vigilant et prudent.*

*Nous continuerons à vous accompagner dans les mois qui viennent et cela quelque soit l'évolution de cette crise. Si elle prend un caractère social ou économique, nous aviserons et prendrons les mesures qui s'imposent.*

*Je tiens encore une fois à remercier l'association des fées couturières pour leur action remarquable au plus mauvais moment (1 000 masques fabriqués pour la commune). Le conseil municipal leur a voté une subvention exceptionnelle, témoignage de notre reconnaissance pour ce bel investissement.*

*Les élections municipales se sont déroulées le 15 mars, la veille du confinement. Vous avez élu de belle manière la liste de conseillers et conseillères qui ont décidé de se présenter à vos suffrages et de s'investir dans la vie communale.*

*Je vous remercie de la confiance que vous avez exprimée vis-à-vis de cette équipe rajeunie qui m'accompagnera pendant la prochaine mandature.*

*Ils et elles sont déjà au travail et toutes et tous se sont lancés dans leur mission et dans les secteurs d'activité où ils feront valoir leurs compétences.*

*Le budget 2020 est voté, il ne pose pas de problème particulier et le taux des taxes de la commune ne changera pas.*

*Les travaux prévus en 2020 sont en bonne voie et les entreprises sont déjà sélectionnées.*

*L'activité des associations est restée au point mort et comme partout, nous avons dû annuler les festivités du 14 juillet. En septembre, je reprendrai contact avec les présidents de ces associations pour faire un point sur les derniers mois de l'année et voir éventuellement si elles rencontrent des problèmes liés à cette inactivité.*

*Merci encore pour votre confiance et pour ces élections qui se sont déroulées dans la sérénité et sans réel ennui, malgré un environnement particulier.*

*Passez un bel été et gardez vous bien !*

*Le maire Joël Richard*



## Elections municipales du 15 Mars:

Joël Richard présentait une liste de 15 personnes, avec 8 élus sortants, 8 nouvelles personnes se sont présentées sur sa liste.

Malgré la menace coronavirus, les élections ont été maintenues : les 15 sièges du conseil municipal ont été distribués.

Sans incident notable, en remportant 92,85 % des votes lors de ce premier tour, Hervé Pierson est en première position pour intégrer le nouveau conseil municipal à Harcy. À la deuxième place, Jérôme Portebois a décroché 91,42 % des voix. Derrière, le résultat de 90,95 % hisse Jean-Claude Chrisment et Damien Paquet à la troisième position. Grâce à des scores élevés, Jean-Michel Dupont (90 %), Joël Richard (87,61 %), Patricia Canneaux (87,14 %), Bruno Meyer (86,66 %), Delphine Pamart (86,66 %), Claudine Lefèvre (85,23 %), Michel Bourguin (84,76 %), Karine Bournonville (83,33 %), Jean Gillard (81,90 %), Laure Pailla (80,95 %) et Fanny Martin (77,61 %) sont les candidats également élus au conseil municipal.

Ce suffrage a réuni 59 % des électeurs d'Harcy.

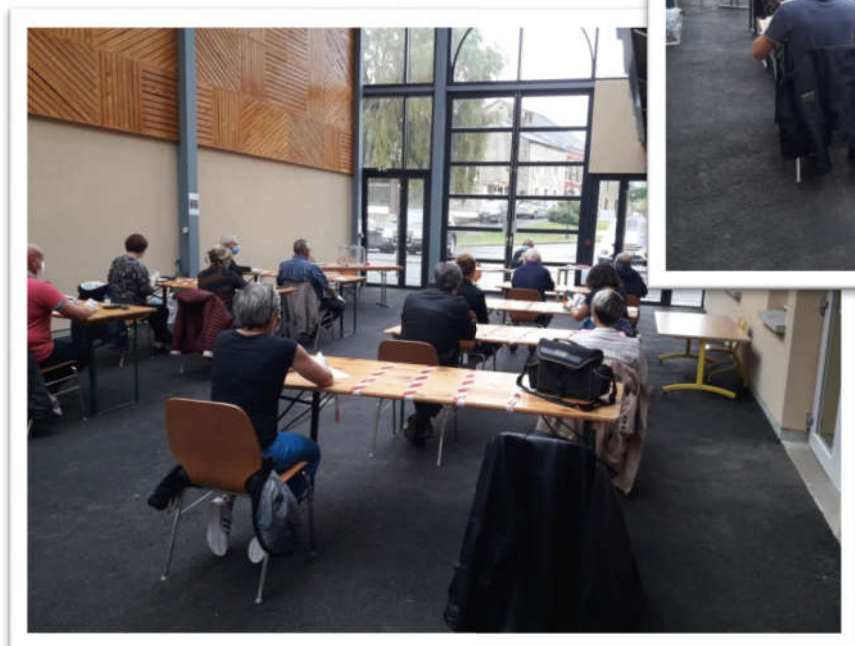
En comparaison, à l'issue du premier tour des municipales de 2014, 82,07 % des citoyens avaient voté (baisse de - 22,89 points). Le vote blanc s'élève à 1,39 % en ce premier tour d'élections.





Après la levée du confinement, le Samedi 23 Mai, c'est sous la halle saint Martin, mesures de sécurité en vigueur, masques et gel obligatoires, que le premier conseil municipal s'est réuni, Delphine Pamart a assuré le secretariat de cette première séance.

Sous la présidence de Michel BOURGUIN, les conseillers ont voté Joël Richard comme Maire, puis Hervé PIERSON comme 1er Adjoint, Michel BOURGUIN sera le 2ème Adjoint, Jean GILLARD : 3ème Adjoint puis nous avons un 4ème Adjoint : Bruno MEYER.



## **COMMISSIONS/SYNDICATS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les délégués suivants qui représenteront la commune aux différentes commissions et structures :

### **COMMISSIONS COMMUNALES :**

#### **GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL** : (sécurité-travaux – voirie-bâtiments...)

M. PAQUET Damien  
M. BOURGUIN Michel  
M. GILLARD Jean  
M. MEYER Bruno

M. RICHARD Joël  
M. PORTEBOIS Jérôme  
M. PIERSON Hervé  
Mme MARTIN Fanny

#### **BOIS ET FORETS :**

M. CHRISMENT Jean-Claude  
M. PORTEBOIS Jérôme  
M. PAQUET Damien  
M. MEYER Bruno  
Mme PAMART Delphine

#### **FINANCES :**

M. RICHARD Joël  
Mme LEFEVRE Claudine  
M. DUPONT Jean-Michel  
Mme PAMART Delphine

M. PIERSON Hervé  
Mme CANNEAUX Patricia  
M. CHRISMENT Jean-Claude  
M. PAQUET Damien

#### **COMMUNICATION :**

M. PIERSON Hervé  
M. DUPONT Jean-Michel  
M. RICHARD Joël

Mme BOURNONVILLE Karine  
Mme MARTIN Fanny

#### **FLEURISSEMENT :**

Mme PAILLA Laure  
M. MEYER Bruno  
M. RICHARD Joël

Mme BOURNONVILLE Karine  
M. PIERSON Hervé

#### **SYNDICAT SCOLAIRE DES 3 VILLAGES :**

##### **Titulaires**

Mme PAMART Delphine

M. PIERSON Hervé

##### **Suppléants**

Mme MARTIN Fanny

Mme PAILLA Laure

#### **FOYER POUR TOUS DE HARCY :**

M. GILLARD Jean et Mme LEFEVRE Claudine

**CARTE COMMUNALE :**

M. PIERSON Hervé  
M. BOURGUIN Michel  
M. PAQUET Damien

Mme CANNEAUX Patricia  
M. PORTEBOIS Jérôme  
Mme MARTIN Fanny

**COMMISSION D'APPELS D'OFFRES**

Le Maire est Président de la commission

**Titulaires :**

M. GILLARD Jean  
M. PIERSON Hervé  
M. BOURGUIN Michel

**Suppléants :**

M. MEYER Bruno  
M. PAQUET Damien  
M. CHRISMENT Jean-Claude

**FEDERATION DES COMMUNES FORESTIERES**

**Titulaire :** M. CHRISMENT Jean-Claude

**Suppléant :** M. PORTEBOIS Jérôme

**CNAS :** Mme PAMART Delphine

**SYNDICAT DU RASED :**

**Titulaires :** Mme CANNEAUX Patricia  
Mme LEFEVRE Claudine

**FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIES DES ARDENNES :**

**Titulaire :** M. BOURGUIN Michel

**Suppléant :** M. GILLARD Jean

**PARC NATUREL REGIONAL DES ARDENNES :**

**Titulaire :** M. CHRISMENT Jean-Claude

**Suppléant :** M. PORTEBOIS Jérôme

**S.I.R.A.E. (Syndicat Intercommunal rural pour l'accueil de l'enfant) :**

**Titulaires :** Mme PAILLA Laure  
Mme BOURNONVILLE Karine

**Suppléants :** M. PIERSON Hervé  
Mme MARTIN Fanny

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE  
LA RIMOGNEUSE :**

**Titulaires**

**Suppléants**

M. BOURGUIN Michel :

Mme PAMART Delphine

M. PIERSON Hervé

Mme LEFEVRE Claudine

**SYNDICAT DU TRIAGE FORESTIER DE HARCY :**

**Titulaires:** M. CHRISMENT Jean-Claude  
M. PORTEBOIS Jérôme

**Suppléants :** M. PIERSON Hervé  
M. PAQUET Damien

## **MANIFESTATIONS DU PREMIER SEMESTRE 2020**

***Mardi 14 JANVIER : VŒUX DE LA MAIRIE***

***Samedi 18 JANVIER : GALETTE DES ROIS  
(association des arbitres)***

***WE du 2 FEVRIER : CORRIDA D' HARCY  
organisée par les Harçouilles***

***Dimanche 09 FEVRIER : LOTO DU FOYER***

***Dimanche 23 FEVRIER : MARCHE INTERNATIONALE UNAFAM***

***Elections municipales 2020. Les prochaines élections municipales se sont déroulées le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour. Pas de second tour.***

***Pour cause de confinement dû au corona virus, toutes les manifestations ont été annulées***

***~~Samedi 21 MARS : repas de la St PATRICK (foyer pour tous)~~***

***~~22 MARS : VIDE ARMOIRE (association culturelle)~~***

***~~18 AVRIL et 1<sup>er</sup> Mai : Fête du Cheval et Concours d'attelage~~***

***~~25 Avril : audition SIM~~***

***8 Mai : commémoration armistice 39/45, maintenue en comité restreint***

***~~17 MAI : MATINEE BIEN ÊTRE~~***

***~~Samedi 20 et Dimanche 21 JUIN : FETE PATRONALE organisée à la demande des forains sans stands boissons, ni repas, reportée au 28 JUIN~~***

***~~Samedi 27 JUIN : KERMESSE DE L'ECOLE~~***

***~~14 JUILLET : REPAS CHAMPÊTRE annulé (Municipalité et foyer pour tous)~~***



## Dimanche 09 FEVRIER : LOTO DU FOYER



Le loto, organisé par le foyer pour tous, sous la houlette de Mme Colinot a reçu un très bon accueil et les réservations n'ont pas manqué à cet événement de début d'année,



# La vie des clubs

## **LES HARCOUILLES**

Créé l'an passé, l'association LES HARçOUILLES compte 19 adhérents. L'objectif de cette association est de permettre aux sportifs du secteur de pratiquer une activité sportive (course à pied, VTT, marche) en groupe, dans une ambiance conviviale, pour trouver la motivation, pour bénéficier de conseils de la part des plus expérimentés et pour des raisons de sécurité.



Après cette période de confinement, nous avons plus besoin que jamais de grand air, alors au programme, sorties dans les bois et chemins pour les coureurs de tous niveaux de Harcy mais également des villages voisins !

Ponctuellement, des sorties VTT et des marches sont organisées les week end.

**Rendez-vous les mardis et jeudis à 18h30 Place St Martin.**

Une modeste cotisation annuelle vous sera demandée si après quelques sorties vous décidez de nous rejoindre! A bientôt!

*Contact : Benoît Pailla 06.45.85.70.39*



Pour la 4<sup>e</sup> année avait lieu le 1<sup>er</sup> février dernier la Corrida de la Chandeleur, organisée par les Harçouilles, club d'activités sportives et de loisirs, en partenariat pour la partie buvette et restauration, avec l'association Les Amis de l'Ecole.



Record battu avec 255 engagés dont une quarantaine d'enfants.

Les organisateurs ont bravé les intempéries du matin pour flécher le nouveau parcours qui sillonnait les rues d'Harcy. Ce dernier, fortement apprécié non seulement des coureurs mais également des riverains a permis de créer une belle animation au sein du village dans une ambiance chaleureuse (malgré la grisaille) et conviviale.



La victoire de cette 4<sup>e</sup> Corrid'Harcy, revient à David Duquenois (ancien Harçouille) en 28'45 suivi par Maxime Gilbert en 29'57' et Aldo Rimbeaux en 30'53. Nous saluons la performance de la 1<sup>ère</sup> Harçouille, Romane BAU en 44'20 ainsi que le 1<sup>er</sup> Harçouille, Jean Tinois en 41'32. Ils se sont vu remettre un prix spécial.

La remise des récompenses et la tombola ont eu lieu dans le passage Saint Martin.



Nos graines de champions Harçouilles ne sont pas en restes voici leurs résultats :

Ecole d'Athlétisme : 1<sup>er</sup> Germain Bourguin, 2<sup>e</sup> Ugo Portebois, 3<sup>e</sup> Simon Pailla, Manon Pamart finira 1<sup>ère</sup> fille.



Chez les Poussines : 3<sup>e</sup> Anaïs Vanbrensegem, 6<sup>e</sup> Garance Martin

Les Benjamins : 1<sup>er</sup> Titouan Bournonville, 2<sup>e</sup> Noa Martin, 3<sup>e</sup> Clément Pamart, 1<sup>ère</sup> poussine : Pauline Bau

Les 2 associations remercient la quarantaine de bénévoles qui ont permis de faire de cette journée, un succès.

A l'année prochaine !



LES HARÇOUILLES



**La cérémonie du 8 mai** s'est déroulée, en raison des restrictions sanitaires dues au COVID19, en très petit comité :

Porte-drapeaux, présidente des anciens combattants, maire et adjoints ( maxi autorisé : 5 à 6 personnes).



La marseillaise a été diffusée au monument aux morts et une minute de silence a été demandée pour la mémoire des morts de toutes les guerres.

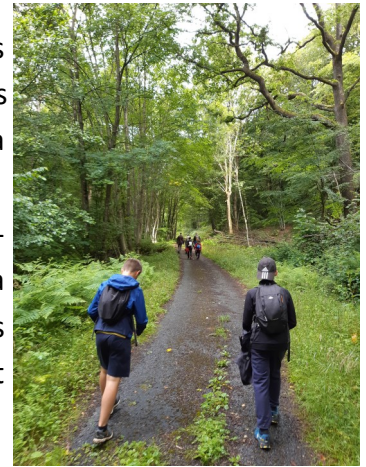
# La vie des clubs

Le dimanche 5 juillet dernier, les Harçouilles ont organisé une marche à destination de ses adhérents.



Ils ont sollicité Claude Montebran, 1er adjoint à la Mairie des Hautes-Rivières, passionné d'histoire et de nature, pour les guider lors de cette sortie découverte à travers les forêts de la Vallée de la Semoy.

Au départ de Linchamps, leur périple les a mené à la découverte de plusieurs sites remarquables liés, entre autres, à la seconde guerre mondiale, tels que des vestiges de plusieurs crashes d'avions suivi de l'ascension jusqu'au point culminant ardennais du Massif de la Croix Scaille à 501 m.



*Point Culminant Ardennais - 501 m*



*Borne délimitant la France de la Belgique datant du Traité de Courtrai en 1820*



*Vestiges d'un crash d'avion allemand*

Après un picnic du côté belge, au pied de la Tour du Millénaire, le groupe a continué en découvrant la flore locale avec ses plantes carnivores et autres fleurs remarquables.



*Tout en haut de la Tour du Millénaire 45 m*



LES HARÇOUILLES

Une jolie ballade de 19 kms sous un ciel certes gris mais finalement clément.

## HARCY : de l'abbaye à la mairie

Le village d'Harcy (du latin 'Arcis » qui signifie terres brûlées) est né en 1113 et il est reconnu comme paroisse par le pape Alexandre III en 1169. Il est alors géré par les moines cisterciens de St Nicaise de Rumigny sous l'autorité de leur abbé. Le mot maire apparaît au XIIème siècle. Suivant l'époque ou le lieu il est appelé échevin, pair, conseiller syndic ou consul mais partout il est coopté au sein des familles bourgeoises.

Après la période troublée particulièrement par la guerre de 100 ans jusqu'en 1453, c'est en 1561 qu'Harcy devient une châtellenie féodale (château actuellement en ruines) du marquisat de Montcornet. Le maire administre alors le village pour le compte des seigneurs. Les petits seigneurs vont se succéder du premier mentionné par les textes Rault de Flandry aux derniers avant l'épidémie de peste de 1633, Antoine de CROY qui a laissé son nom à la salle des Fêtes de Bourg-Fidèle et enfin César Bernier.

Pendant la période de la peste, le village vit en confinement et la principale occupation consiste à enterrer les morts dans le jardin. Pour aggraver la situation, un scénario dramatique succède à la bataille de Rocroi de 1643 (CONDE y a vaincu les espagnols) : les mercenaires recrutés en pays d'ARMAGNAC ont pillé et massacré les habitants des villages aux alentours dont Harcy. Pendant longtemps et encore parfois aujourd'hui, ces habitants dont ceux d'Harcy ont été surnommés les ARMINAUX.

Puis les châtelains sont revenus : le vicomte de Salse originaire de Catalogne sera le dernier à exercer son autorité sur nous avant la révolution.

Après cette période mouvementée, les maires sont nommés par le préfet jusqu'en 1884 où les conseillers les choisissent eux-mêmes. Enfin en 1929 le mandat qui était de 4 ans passe à 6 ans. Le 1<sup>er</sup> à pouvoir profiter à Harcy de cette dernière mesure est Henri RIEUX. Né en 1864 à Rimogne, il est le fils d'un ardoisier et d'une journalière et il est aussi le père d'un instituteur marié à Julie, Euphosine COCHART. Licencié après avoir participé aux grèves des Ardoisières de Rimogne en 1901, il crée avec d'autres ardoisiers dans le même cas la coopérative de production dénommée Association ouvrière des Ardoisières de Harcy et Rimogne qui va remettre en fonction une mine abandonnée sur le territoire de Harcy, celle du Risquetout. Cette Association est soutenue par la fédération des travailleurs ardennais qui approuve le partage des bénéfices inscrits dans les statuts (20% pour les ouvriers, 20% pour les coopératives naissantes ...). Il en est le président associé à Jean Nicolas CAZARETH jusqu'à sa fermeture en 1911. En 1907, il avait aussi été le candidat malheureux du parti SFIO pour un siège au Conseil général au nom du canton de Renwez. Secrétaire de la section de loi de 1929 il est élu maire en 1925 il bénéficie en théorie de la loi de 1929 qui instaure le mandat de 6 ans mais le destin en décide autrement : la maladie l'oblige à démissionner et il décède en 1935.

Depuis cette époque, le système municipal est resté le même et si la chance nous permet de retrouver les documents nécessaires nous vous renseignerons sur la vie et l'œuvre d'autres magistrats.

*Jean-Claude BEAURAIN*

**Les écoles d'Harcy et Sormonne** ont ouvert le jeudi 14 mai pour la Grande section Maternelle, CP et CM2, ensuite les autres classes sont rentrées progressivement.

Les garderies du matin et du soir, la cantine, et les transports scolaires ont été remis en place aux horaires habituels.

La commune a mis gracieusement à disposition de l'école, son employé de nettoyage à temps complet. Merci à Peggy pour sa disponibilité et sa polyvalence. Le SIRAE a bien assuré sa mission et a contribué à la réussite de ce mois de classe bien particulier. Les parents restaient libres de mettre ou pas leurs enfants.



L'école de nos villages était à la pointe du combat et a rouvert dès le premier signal de l'éducation nationale, nous étions parmi les pionniers. Merci aux instituteurs qui nous ont permis de réussir cette opération. Leur présence et leur dévouement ont été remarquables.



## Travaux effectués ou prévus dans notre commune :

Pose et rectification d'un ralentisseur rue Haute au niveau du cimetière, le panneau, pour des raisons légales a du être déplacé de 30 mètres vers Renwez.

La zone est désormais limitée à 30 km/h



Suppression du lampadaire place Saint Martin et réinstallation d'un nouvel éclairage autour de la place.



## ***La nouvelle commission des travaux du 2 juin 2020 a programmé les travaux à venir.***

### **TROIS CHANTIERS PRINCIPAUX :**

***- Rue Haute (coté ouest) : élaboration d'un trottoir de l'abri bus à l'intersection de la ruelle Cochaux puis, poursuite de ce trottoir dans la direction de Rimogne jusqu'au raccordement au trottoir existant.***

***Cette bande piétonne en tarmac se situera au milieu de la zone herbeuse bordant la chaussée. Cette implantation éloignera ainsi les piétons de la voie de circulation des voitures.***

***- Rue des Agaces : réfection de la bande de roulement en s'assurant de la solidité des matériaux actuellement en place. Ces travaux s'arrêteront à l'aplomb de la dernière entrée de maison (dans le virage)***

***Un trottoir de largeur variable sera construit sur le côté gauche de la chaussée. L'évacuation des eaux de ruissellement sera revue et deux places de stationnement seront prévues près de l'intersection.***

***Un troisième réverbère sera posé.***

***-Rue de la rocaille : réfection de la chaussée en ter macadam de la limite de la commune jusqu'au pont avec reprise des eaux de pluie.***

***Restructuration du fond du chemin et mise en place d'un gravillonnage bicouche jusqu'à la maison de Mr Machtan.***

### **DES AMENAGEMENTS DIVERS :**

***- Pose d'un bac à fleurs à l'intersection de la rue Mercier et de la rue Haute pour régler le stationnement et améliorer la visibilité.***

***- Création de 2 places de stationnement rue du clos village.***

***Une réflexion est en cours sur la mise en place de places réservées handicapé(e)s***

***- mise en place d'un système de ralentissement rue A Poulain***

***- revoir la circulation ruelle Cochaux.***



- *réfection de bordures de trottoirs place ST Martin et en face de l'atelier municipal.*
- *la circulation sur le chemin dit « du vieux cimetière » sera revue ultérieurement.*

### **BATIMENTS COMMUNAUX :**

- *Un démoissage du toit façade nord de l'église est à prévoir. La sécurisation des vitraux de l'église va se terminer*

### **MOBILIER URBAIN :**

- *Un jeu complémentaire pour les jeunes ados est à prévoir sur l'aire de jeux.*



# Manifestations du second semestre 2020

**Dimanche 6 Septembre** : brocante, encore en suspend dues aux restrictions sanitaires de report par l'association de chasse

**Samedi 19 Septembre** : marche du foyer, le foyer pour tous tentera de maintenir cette manifestation

**Samedi 17 Octobre** :

La 20<sup>ième</sup> Saint Hubert, toujours organisée par le relais équestre d'Harcy (Président Francis Blin).

**Mercredi 18 Octobre** : Fête d'Halloween organisée par le club nature.

**Mercredi 11 Novembre** : Rassemblement en Mairie puis dépose de gerbes au monument aux morts.

**Samedi 21 Novembre** :

Soirée Beaujolais organisée par le Foyer Pour Tous

**Samedi 5 Décembre**, l'association des parents d'élèves organise un marché de Noël.

**Dimanche 6 Décembre** : Saint-Nicolas et le Père Fouettard ont décidé de venir rendre visite aux enfants du village.

**Jeudi 31 Décembre** : Réveillon Saint Sylvestre

**Janvier 2020** : Présentation des vœux du conseil municipal.

Sous réserve d'une évolution favorable de la situation sanitaire

## Remerciements aux fées couturières

Pour la période, coronavirus, le conseil municipal tient à remercier les fées couturières pour leur travail de confection de masques de protection.

Une première série de 500 masques a été réalisée. Elle a été distribuée dans la période difficile où la France manquait cruellement de masques et où il était impossible d'en trouver. Une deuxième série est en cours de réalisation et sera distribuée prochainement par les conseillers municipaux. Près de 60 pour l'ADMR et une cinquantaine pour les enseignants et encadrants de l'école primaire Harcy, Lonny, Sormonne ont aussi été fournis

Les fournitures de tissus, élastiques et fils ont été pris en charge par la commune et ce n'était pas simple de trouver ces matériaux. Les couturières ont travaillé chez elles, mais aussi dans un atelier qu'elles ont improvisé et mis en place dans les locaux communaux avec des mesures sanitaires qu'elles ont respectées.



Ce sont des centaines d'heures de leur temps que nous ont données ces couturières qui n'ont pas ménagé leur peine.

Elles sont du village ou de l'extérieur, La municipalité a décidé de verser une subvention de 1000 € à l'association. Il faut savoir aussi, même si c'est un aspect secondaire, qu'elles nous ont fait gagner un montant non négligeable d'argent.

La municipalité a également décidé d'apporter une protection supplémentaire à la population en distribuant dans chaque foyer, 500 millilitres de solution hydro alcoolique. La dernière série, plus personnalisée, hommes, femmes et enfants vient d'être distribuée par les conseillers municipaux

## **Le Risquetout : carrière imprévisible d'une carrière.**

Exploitées dès le XIII<sup>ème</sup> siècle par les religieux puis par les seigneurs à partir du XV<sup>ème</sup>, les ardoisières sont achetées par Jean-Baptiste COLLARD en 1693. Il va donner une impulsion extraordinaire à l'industrie de l'ardoise par des choix économiques judicieux mais aussi par une mise en esclavage des ouvriers licenciés ou embauchés à son gré et soumis à une discipline implacable pour une très faible rémunération. Probablement devenue traditionnelle, cette gestion de l'entreprise provoqua une grève le 1<sup>er</sup> avril 1888. Les ouvriers sont soutenus par l'abbé COULANGES et par Jean-Baptiste CLEMENT auteur du « *temps des cerises* » venu dans les Ardennes pour soutenir les syndicalistes. L'abbé sera suspendu par l'évêque à la demande de la compagnie.

Quelques années plus tard, le patron, un dénommé GILOTEAUX se conduit en dictateur : le schiste exploité et qui a été travaillé n'est pas payé s'il est de mauvaise qualité, toute absence ou retard est amendable, tout wagon mal chargé n'est pas comptabilisé à taux plein, etc. Après quelques grèves limitées en temps et en nombre, le 16 avril 1901, c'est la révolte : la grève orchestrée par Albert GORNARD est celle de 550 ouvriers qui ne reprendront le travail que le 15 Juillet. Pas tous d'ailleurs : certains sont licenciés et avec des amis qui les rejoignent ils décident de devenir leurs propres maîtres pour échapper à GILOTEAUX. Ils créent une ardoisière qui aura comme présidents Henri Rieux et Nicolas CAZARETH.

Grâce à l'appui du député socialiste Albert Poulain, « *l'association ouvrière des Ardoisières de Harcy-Rimogne* » se voit octroyer pour 39 ans la concession de la mine de Risquetout abandonnée depuis 1841. L'acte établi par Maître GOBLET notaire à Lonny le 29 décembre 1902 accorde l'exploitation d'un hectare de terrain et de 20 hectares de tréfonds. C'est encore Jean-Baptiste CLEMENT qui fait l'éloge de l'association dans son dernier article paru dans la Petite République.

Les travaux peuvent commencer grâce au capital de 20.550Fr  
correspondant aux 411 parts de 50 Frs souscrites par les 344  
ouvriers syndiqués et aux 1.000 Frs offerts par Marie Emile DIE,  
brasseur à Lonny et ancien propriétaire du terrain.

ASSOCIATION OUVRIÈRE  
DES

# ARDOISIERS DE HARCY-RIMOGNE

Société anonyme à Capital variable  
SIEGE SOCIAL : à HARCY (Ardennes)



**EMPRUNT DE 200,000 FRANCS**

Emis suivant décision de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1906, déposée au rang des minutes  
de M<sup>e</sup> A. GOBLED, notaire à Lonny (Ardennes),  
et avec l'approbation de la Chambre consultative des Associations ouvrières de production de France.

**4,000 Obligations de 50 francs 5 0/0**

Participant éventuellement, en plus de l'intérêt, à 10 0/0 dans les bénéfices de la Société.  
Remboursables par tirages au sort en vingt années et par vingtième, à partir du 10 janvier 1911.

## Obligation de Cinquante francs au porteur

N<sup>o</sup> **198**

Délivrée le .....

UN ADMINISTRATEUR,	LE DIRECTEUR,	UN ADMINISTRATEUR,
<i>Robinet</i>	<i>Spicery</i>	<i>Melmont</i>

---

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS**  
de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 1906

L'Assemblée générale, à l'unanimité, décide qu'un emprunt de 200,000 francs sera effectué dans le public au moyen d'une émission de 4,000 obligations de 50 francs, rapportant 5 0/0 d'intérêt, et profitant éventuellement d'une bonification de 10 0/0 dans les bénéfices de la Société. Les dites obligations seront remboursables par	tirage au sort en vingt années et par vingtième, à partir de 1911. ..... En conséquence de ce qui précède, l'art. 34 des statuts se trouve modifié et contient ce nouvel ajouté suivant : 10 0/0 des bénéfices pour bonifier le revenu des 4,000 obligations émises par l'Assemblée générale.
---	--

L'association s'engage, elle, à verser 1/40° au Triage de Harcy. Les travaux commencent par la remise en état des 25 premiers mètres exploités autrefois, à l'aide d'une pompe à vapeur actionnée par une locomobile. Ensuite les ouvriers attaquent les différentes couches de schiste en profondeur : à 92m, à 113m, à 165m : 7 ouvrages en tout ! Un gisement de schiste a la forme d'un œuf et chaque ouvrage obéit au même scénario : crabotage pour préparer, délimitation au pic sur le plafond, coup de mine et débitage en morceaux. 2 brigades travaillent au fond. Une brigade c'est 8 abatteurs et 2 rouleurs qui chargent les wagons pour les 32 fendeurs qui attendent en surface.



Emile BOQUET : un des derniers fendeurs de la SICA,  
Ardoisières de Rimogne (livre de l'outil)



Un fendeur peut produire 5 à 600 ardoises par jour. Avec l'ouvrage N°4 la coopérative produit 1 099.500 ardoises en 1903 et les experts estiment que le potentiel d'ardoises de l'endroit est de 12,24 milliards. Un gros problème : le manque de matériel.



Il y a 3 bâtiments à entretenir : un atelier de fendeurs, un pour la force motrice qui tire les wagonnets du puits et un pour l'ajustage, sans oublier les bureaux et écuries qui sont à Harcy. Il faut aussi une machine à vapeur, des treuils, des câbles, des pompes pour évacuer l'eau qui avait provoqué la fermeture au début du XIXème. 3 voitures et 2 chevaux assurent le transport extérieur. Autre inconvénient : les arriérés des salaires des ouvriers paralysent l'élan. En 1904, l'ingénieur MARTAING de Roubaix venu expertiser propose d'émettre un emprunt de 500 000 frs remboursable en 35 ans. Le but ? Relier l'ardoisière à la gare de Rimogne par une voie ferrée à traction électrique et créer un chemin de 1 700m dans la forêt pour éviter le détour de 4kms qui mène à la gare ; De plus une route de

1800m construite par le département permettra de joindre la route Renwez-Rocroi.

L'ingénieur insiste sur l'écoulement du produit car il constate 2 aspects très positifs : l'ardoise grenue a une qualité exceptionnelle due à son extraction en profondeur et a une espérance de vie de 80 à 100 ans (ce n'est pas le cas de celle d'Angers exploitée à ciel ouvert par exemple). 60 000 d'entre elles recouvrent la cathédrale de Noyon.

Les toits sont en ardoises dans la région et en Belgique et pour corser la demande la période cyclonique de 1905 à 1906 a mis à jour les charpentes qui ne sont plus protégées que par du carton bitumé. Il faudra 10 ans pour réparer les dégâts.

Autre avantage non négligeable : les dons du député Albert POULAIN et de l'Etat (prêts et subventions à hauteur de 67 500Fr). L'emprunt qui se présente sous la forme de 400 000 obligations remboursables en 20 ans connaît du succès auprès des ouvriers et des habitants car il y a une répartition altruiste d'une partie des richesses produites. Malheureusement les inconvénients persistent, s'aggravent à la vitesse grand V : trop d'actions et d'obligations à rembourser, manque de moyens techniques qui freine la production et accentue l'endettement, paiement des salaires de plus en plus aléatoire, concurrence.

En 1908, c'est la fermeture de la mine ! Nouveau dévouement aveugle des militants : elle rouvre en 1909 mais doit fermer en 1911. Elle sera finalement noyée en 1914. Une tentative utopique de 30 ouvriers d'exploiter 2 ouvrages en 1923 se solde par un échec et le 31 janvier 1931, c'est la mise en liquidation définitive. Depuis, les bâtiments ont été démontés, le terril des ardoises de mauvaise qualité a été recouvert par les herbes, le trou de mine s'est perdu au milieu des arbres et des racines.

La nature a repris ses droits et seul un œil averti peut y retrouver la trace du travail des hommes. Les hommes ? Ils ont regagné la SICAV (société des Ardoises de Rimogne)



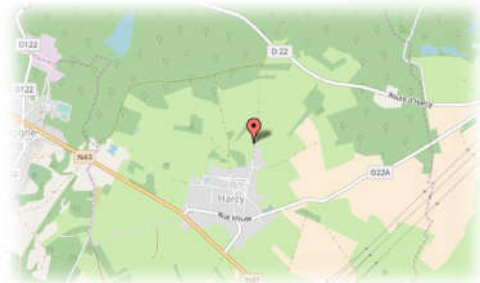
Photo extraite du livre de Loïc DELAFAITE

Légende : Un des derniers groupes des ouvriers de la SICAV de gauche à droite : BAZIN Léon, CLOUET Jean, THIERCELET Robert, MATHY Roland, BOQUET Emile, LEFEVRE Roger, DEFOIN Jean

Article signé *Jean-Claude BEAURAIN*

# Vie des clubs

## Le club de pêche de l'étang de Doby



Lors de l'Assemblée Générale du 07 juin dernier à 10h00, qui s'est tenu dans le passage Saint Martin, Arnaud Grandmaire a quitté sa place de président. Il a été vivement remercié pour le travail qu'il a réalisé pour cette association depuis de nombreuses années.

Le nouveau président élu est Jérôme Poncelet, le vice-président: Jérôme Fasoli, et le trésorier: Bruno Meyer



Cette association a besoin de renfort, ce club n'attend plus que vous comme nouvel(le) adhérent(e) pour partager des moments conviviaux autour de l'étang de Doby, commune de HARCY.

L'étang de Doby est ouvert à la pêche pour les actionnaires et les invités permanents, seules recommandations « les distanciations sociales ».

Les inscriptions sont ouvertes pour l'année 2020 au tarif de 60 euros l'action la première année et 40 euros les suivantes.

*A noter qu'il est possible de bénéficier d'une invitation ponctuelle à la journée pour venir découvrir ou redécouvrir les joies de la pêche.*

Contactez Jérôme PONCELET  
au 06 21 32 46 86



# MAISONS FLEURIES

## jardins et terrasses fleuris...

Nouveau conseil municipal oblige, cette année la commission des maisons fleuries est composée de Mmes Karine Bournonville, Laure Manand Pailla, MM Bruno MEYER et Hervé PIERSON.

La commission a décidé quelques changements dans le règlement. Cette année, les règles en matière d'embellissement évoluent.

Les actions menées par les habitants en faveur de l'embellissement des jardins, cours et terrasses s'ajoutent aux fleurissements des façades et des bâtiments. Le jury établit le palmarès, après visite et photos des habitations et jardins.

Les éléments d'appréciation et les critères :

- Les jardins seront appréciés depuis la voie publique, sans avoir à pénétrer dans les propriétés privées
- Le fleurissement : Les plantes saisonnières, les plantes vivaces, les rosiers, les parterres fleuris, les murs végétaux, les rocailles, les bacs à fleurs, les jardinières et les mosaïques
- L'embellissement du cadre bâti et les façades
- La diversité dans le choix des végétaux avec une recherche de plantes adaptées aux conditions locales, la qualité et l'entretien des végétaux
- L'harmonie dans les aménagements, volumes, surfaces, formes, couleurs et intégration dans le cadre environnant

Les différentes récompenses sont refondues, non plus du 1er au 4ème prix mais par catégories :

- Parcs et jardins : prix d'excellences, félicitations et encouragements
- Façades : excellence, félicitations et encouragements
- Balcons et balconnières déclinés de même.

Les récompenses sous forme de bons d'achat de 10, 20, et 40 euros seront remises en mains propres lors d'une cérémonie dédiée au mois d'Octobre

# « Les piscines rouvrent progressivement à partir du 2 juin. Pour en savoir plus sur les horaires et les conditions de sécurité : Il est plus prudent de téléphoner avant de se rendre à la piscine de ROCROI »

- Piscine des Ardennes ☐: 6 rue de Montmorency, BP 41, 08230 ROCROI
  - [03 24 54 59 12](tel:0324545912)
  - 03 24 53 25 89
- [contact@ccvpa.fr](mailto:contact@ccvpa.fr) • [www.cc-valleesetplateaudardenne.fr](http://www.cc-valleesetplateaudardenne.fr)

Le **centre aquatique de Rocroi** est un centre couvert ouvert toute l'année. La piscine des Ardennes dispose de trois bassins dont un d'une profondeur de 3,40 m, d'une pataugeoire pour les plus petits et d'un toboggan de 36 mètres de long. L'espace bien-être de la piscine est équipé d'un **sauna** et d'un **jacuzzi**.

De nombreuses activités aquatiques y sont programmées toute l'année : Cours **d'aquagym**, Cours de natation, Cours **aquabike**, Club adultes, Activités pour adolescents...

Différents **tarifs et abonnements** y sont appliqués pour les extérieurs et les locaux : entrées individuelles, visiteurs, tarifs réduits, **cartes de 10, 20 et 30 entrées**, etc. Pour les enfants de moins de 3 ans et pour les visiteurs, l'entrée est gratuite.

A noter : **Bonnets de bain obligatoires**, Shorts de bain interdits.

En cas de fermeture, les nageurs peuvent se rendre à la piscine François Mitterrand de Révin.

## Horaires d'ouverture de la piscine à Rocroi :

<b>Vacances d'été :</b> Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche : 9h - 19h15 Jeudi : 9h - 12h et 14h - 19h15	<b>Période scolaire :</b> Lundi, jeudi et vendredi : 16h - 19h15 Mardi : 16h - 18h15 Mercredi : 14h - 18h15 Samedi : 10h - 12h et 14h - 18h30 Dimanche : 9h - 12h et 13h30 - 18h30
<b>Vacances de Noël :</b> Lundi et mardi : Fermé Mercredi, jeudi et vendredi : 9h - 12h et 14h - 19h15 Samedi : 9h - 12h et 14h - 18h30 Dimanche : 9h - 12h et 13h30 - 18h30	<b>Vacances de la Toussaint :</b> Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 19h15 Samedi et dimanche : 9h - 12h et 13h30 - 18h30.
<b>Vacances d'hiver :</b> Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 19h15 Samedi : 9h - 12h et 14h - 19h15 Dimanche : 9h - 12h et 13h30 - 18h30	<b>Jours fériés :</b> 1er Janvier, 1er Mai, 24 Décembre, Noël et 31 Décembre : Fermé Lundi de Pentecôte et 11 Novembre : 9h - 12h et 13h30 - 18h30 15 Août : 9h - 19h15 Toussaint : 9h - 12h et 13h30 - 17h

## **RAPPEL DES REGLES DE BRUITS dans les propriétés privées**

**ARTICLE 10:** Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse (liste non limitative) ne soient pas cause de gêne au voisinage.

**A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:**

- **les jours ouvrables: de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00**
- **Les samedis: de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**
- **Les dimanches et jours fériés: de 10h00 à 12h00.**

**ARTICLE 11 :** Les propriétaires ou possesseurs de piscine sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient source de gêne pour le voisinage.

**ARTICLE 12:** Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, y compris en chenil, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

**ARTICLE 13:** Les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état, de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps ; le même objectif doit être assigné à leur remplacement. Les installations de ventilation, de chauffage et de climatisation, Individuelles ou collectives, ne doivent pas être source de gêne au voisinage. Les travaux ou aménagements, quels qu'ils soient, effectués dans les bâtiments, ne doivent pas avoir pour effet de diminuer sensiblement les caractéristiques initiales d'isolement acoustiques des parois ou éléments constitutifs de l'immeuble ou du bâtiment

Toutes précautions doivent être prises pour limiter le bruit lors de l'installation de nouveaux équipements individuels ou collectifs dans les bâtiments.

En cas de plainte, les propriétaires des bâtiments sont tenus d'apporter la preuve de la conformité des locaux. Dans le cas où des alarmes domestiques sont installées, leur déclenchement ne doit pas se faire de manière répétée et intempestive.

# ET la fête Patronale !

La Fête patronale des 20 et 21 juin ayant été annulée pour cause sanitaire. Les forains habituels de la fête à Harcy nous ont contactés pour s'installer sur la place du village le 28 juin.

Nous avons autorisé leur installation.

Ils se sont occupés entièrement de l'organisation et de la sécurité sanitaire.

Il n'y a eu ni buvette ni musique, nous devons uniquement nous occuper de la circulation.

